



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général
pour les affaires régionales**
Plateforme régionale des achats

Accord-cadre relatif à des prestations de traiteur et de livraison de plateaux repas pour les services et établissements publics de l'État situés en Nouvelle-Aquitaine

ANNEXE 1 au CCAP

Liste des membres du groupement de commande

Conformément aux dispositions du Décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 créant la Direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État, le présent accord-cadre est passé par le Préfet

de la région Nouvelle-Aquitaine pour le compte de l'ensemble des services de l'État dont le siège est situé dans la région, à savoir :

Les services de l'État,

- Les directions régionales de Nouvelle-Aquitaine et leurs unités territoriales;
- Les directions inter-régionales ou inter-départementales ayant leur siège en Nouvelle-Aquitaine;
- Les directions départementales interministérielles des 12 départements de la région;
- Les préfetures, sous-préfetures et l'ensemble des services du ministère de l'Intérieur, y compris les services de Police et de Gendarmerie;
- Les services des juridictions administratives;
- Les services des juridictions judiciaires;
- Les services de l'administration pénitentiaire;
- Les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ;
- Les services des Finances Publiques;
- Les services de l'administration des Douanes;
- Les services administratifs relevant de l'Éducation Nationale.

Les établissements publics adhérents à l'accord-cadre :

- L'OFII (Office Français de l'Intégration et de l'Immigration) ;
- l'Ecole Nationale de la Magistrature (ENM).